



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique culturelle: Alsace

Question écrite n° 31424

Texte de la question

Reponse. - l'exercice 1986 a la restauration des monuments historiques ne lui appartenant pas et de certains edifices ruraux importants non proteges au titre de la loi du 31 decembre 1913. En 1987, cette masse s'est elevee a 11,03 millions de francs. Les credits sont deconcentres en totalite au niveau regional, et la liste complete des operations de travaux concernees peut etre directement communiquee par la direction regionale des affaires culturelles d'Alsace. Pour ce qui est de l'aide aux associations de chantiers de benevoles participant a la sauvegarde du patrimoine architectural protege, des credits de 87 000 francs ont ete consacres a l'Alsace en 1986 comme en 1987. Deconcentres en totalite au niveau regional, ils ont servi a subventionner une dizaine de chantiers chaque annee. Concernant la reutilisation des monuments historiques, une aide de 280 000 francs a ete affectee en 1986 a la transformation a Sarre-Union d'un temple reforme en salle culturelle. En 1987, deux operations ont fait l'objet de financements sur ce chapitre : la commune d'Obersteigen, pour la creation d'un centre medieval installe dans l'ancien prieure des Augustins, a obtenu une participation de l'Etat de 240 000 francs ; la ville de Guebwiller a beneficie d'une etude de 50 000 francs en vue de la reutilisation du couvent des dominicains. En ce qui concerne les monuments appartenant a l'Etat, peu nombreux mais d'importance considerable (cathedrale de Strasbourg, chateau du Haut-Koenigsbourg), l'engagement de l'Etat s'est eleve a 6 500 000 francs en 1987. Pour le prochain exercice une somme de 7,7 millions de francs est programme, dont la majeure partie sera affectee a la restauration de la tour de croisee de la cathedrale. S'agissant des objets mobiliers classes parmi les monuments historiques, le montant des credits de l'Etat attribues a l'Alsace s'est eleve a 440 000 francs en 1986 et 490 000 francs en 1987. Ces credits etant deconcentres, que les objets appartiennent ou non a l'Etat, la liste des travaux entrepris peut egalement etre communiquee par la direction regionale des affaires culturelles. Enfin, en matiere d'orgues historiques, le ministere de la culture et de la communication a participe a la restauration des instruments de Brumath, Retschwiller, Gunstatt, Neubois, Roeschwoog, Saverne et Thanville, soit une participation globale de 850 000 francs en 1986 et de 920 000 francs en 1987 correspondant a 40 p 100 du montant de ces travaux.

Texte de la réponse

Reponse. - l'exercice 1986 a la restauration des monuments historiques ne lui appartenant pas et de certains edifices ruraux importants non proteges au titre de la loi du 31 decembre 1913. En 1987, cette masse s'est elevee a 11,03 millions de francs. Les credits sont deconcentres en totalite au niveau regional, et la liste complete des operations de travaux concernees peut etre directement communiquee par la direction regionale des affaires culturelles d'Alsace. Pour ce qui est de l'aide aux associations de chantiers de benevoles participant a la sauvegarde du patrimoine architectural protege, des credits de 87 000 francs ont ete consacres a l'Alsace en 1986 comme en 1987. Deconcentres en totalite au niveau regional, ils ont servi a subventionner une dizaine de chantiers chaque annee. Concernant la reutilisation des monuments historiques, une aide de 280 000 francs a ete affectee en 1986 a la transformation a Sarre-Union d'un temple reforme en salle culturelle. En 1987, deux operations ont fait l'objet de financements sur ce chapitre : la commune d'Obersteigen, pour la creation d'un centre medieval installe dans l'ancien prieure des Augustins, a obtenu une participation de l'Etat de 240 000

francs ; la ville de Guebwiller a beneficie d'une etude de 50 000 francs en vue de la reutilisation du couvent des dominicains. En ce qui concerne les monuments appartenant a l'Etat, peu nombreux mais d'importance considerable (cathedrale de Strasbourg, chateau du Haut-Koenigsbourg), l'engagement de l'Etat s'est eleve a 6 500 000 francs en 1987. Pour le prochain exercice une somme de 7,7 millions de francs est programmee, dont la majeure partie sera affectee a la restauration de la tour de croisee de la cathedrale. S'agissant des objets mobiliers classes parmi les monuments historiques, le montant des credits de l'Etat attribues a l'Alsace s'est eleve a 440 000 francs en 1986 et 490 000 francs en 1987. Ces credits etant deconcentres, que les objets appartiennent ou non a l'Etat, la liste des travaux entrepris peut egalement etre communiquee par la direction regionale des affaires culturelles. Enfin, en matiere d'orgues historiques, le ministere de la culture et de la communication a participe a la restauration des instruments de Brumath, Retschwiller, Gunstatt, Neubois, Roeschwoog, Saverne et Thanville, soit une participation globale de 850 000 francs en 1986 et de 920 000 francs en 1987 correspondant a 40 p 100 du montant de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Freulet Gérard](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31424

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1987, page 5739

Réponse publiée le : 15 février 1988, page 708